

# Le gouvernement tape du poing sur la table

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**F**ACE à la persistance de l'inobservation des mesures de prévention liées au Covid-19, le gouvernement est monté au créneau, samedi, en annonçant le renforcement de ces dernières dont certaines pourraient être assorties d'amendes ou de condamnations aux travaux d'intérêt gé-

néral.

Le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a d'abord fait un rappel des efforts du gouvernement, agissant sur instructions du président de la République, Ali Bongo Ondimba, depuis l'apparition du Covid-19 au Gabon, le 12 mars 2020. Énumérant " des mesures fortes allant de la fermeture des frontières à celle des bars, des lieux de culte,

l'interdiction des rassemblements à plus de 10 personnes en passant par l'instauration d'un couvre-feu et du confinement total", il devait indiquer que ces mesures avaient pour principal objectif de freiner la propagation du coronavirus. Malheureusement, les évolutions constatées ne sont pas de nature à satisfaire les plus hautes autorités de l'Etat qui relèvent, depuis le retour au confinement partiel, un relâchement qui frise l'incivisme, l'irresponsabilité et l'inconscience. " Depuis l'entrée en vigueur de cet allègement, on a renoué avec les habitudes d'avant-Covid-19 ", qui peuvent favoriser l'expansion de la maladie. Il s'agit-là " des actes délibérés d'indiscipline (...) que le gouvernement condamne avec la dernière énergie ", et ce, d'autant qu'ils constituent " une atteinte à la sécurité et à la santé d'autrui ", en même temps que " l'état d'urgence ne saurait s'accommoder de l'incivisme ". C'est ainsi qu'il s'est appesanti sur les transferts de corps, tant dans le Grand Libreville qu'à l'intérieur du pays où l'on continue à assister à des attroupements, qui sont pourtant interdits, parce que source de propagation de cette maladie. Pour Lambert-Noël Matha, le



Photo: F.M. MOMBO/L'Union

**Le ministre d'Etat à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha : «L'état d'urgence ne saurait s'accommoder avec l'incivisme».**

## Mauvais exemples

MBA ASSOUME  
Libreville/Gabon

**L'**EXEMPLE vient d'en haut. Voilà pourquoi l'initiative de responsables, gouvernementaux en particulier, consistant à rappeler sur une chaîne d'infos combien il est important de respecter scrupuleusement les gestes barrières et autres mesures de distanciation physique et, plus largement, sociale, est à saluer. Sauf qu'on tombe des nues lorsqu'on voit sur les réseaux un ministre tenir la main d'une responsable d'entreprise publique. Exactement ce qu'il ne faut plus faire aujourd'hui. La main jouant un rôle funeste dans la transmission... "manuportée" du coronavirus. Ailleurs, on ne plaisante pas avec ces façons de transiger avec les règles, de surcroît de la part de personnes censées donner le bon exemple. En Afrique du Sud, le mois dernier, le président Cyril Ramaphosa n'avait pas hésité à sanctionner une de ses ministres, Stella Ndabeni-Abrahams, prise en flagrant délit de violation du confinement anti-coronavirus – elle avait participé à une fête chez des amis. La fautive avait été suspendue de ses fonctions pour deux mois, dont un sans traitement. Construite, la ministre avait d'ailleurs reconnu que "personne n'est au-dessus des lois", s'acquittant au passage d'une amende de 1 000 rands (33 000 francs). Certes, la "faute" n'est pas du même ordre. Mais à tout le

moins, celle commise par notre membre du gouvernement aurait mérité un rappel à l'ordre. Certes encore, on ne peut établir de lien de cause à effet entre ce "moment d'égarement" et l'étrange laisser-aller qui a prévalu lors des obsèques de l'homme d'affaires Alexis Ndouna. Mais on sait comment peut agir le citoyen lambda quand les bonnes références se perdent.

Pourtant, ce type de rassemblements (que le gouvernement a ramenés, à raison, à dix personnes) peut constituer une bombe à retardement dans la propagation du Covid-19. En France, on se rappelle ce rassemblement protestant évangélique fin février à Mulhouse (1 200 personnes). Même si elle n'est probablement pas à la source de l'épidémie du coronavirus en Alsace et dans le Grand Est, cette réunion aura été un incroyable accélérateur de contagion dans tout l'Hexagone, au point que l'agence régionale de santé avait évoqué une espèce de... bombe atomique "qui nous serait tombée dessus".

Il faut espérer que les funérailles de Franceville et de Leconi, favorisant un contact quasi physique entre des personnes criant leur douleur et leur peine, n'aient pas les mêmes conséquences à l'échelle de notre pays. De même qu'il faut éviter – et là les autorités doivent se montrer extrêmement vigilantes – qu'elles ne suscitent pas, en quelque sorte, des vocations.

gouvernement ne saurait tolérer une telle défiance par rapport à ces mesures de protection, qui constituent une réponse efficace à la maladie. Aussi, le gouvernement met-il, une fois pour toutes, en garde toute personne qui s'illustrerait par une négligence coupable à observer tous les gestes barrières édictés. Des négligences qui peuvent entraîner des sanctions sous la forme, soit des amendes, soit des condamnations à des travaux d'intérêt général.

Depuis cette communication gouvernementale, le port de masque est désormais obligatoire hors de chez soi, en même temps que la distanciation so-

ciale doit être respectée. Dans une précédente sortie, le gouvernement, par la voix de son porte-parole, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, indiquait un renforcement du dispositif de prévention contre le nouveau coronavirus, annonçant qu'au niveau des transports en commun, les forces de défense et de sécurité ont été instruites quant au respect du contingentement des personnes devant se trouver à bord des véhicules. Tout en maintenant absolue l'observation des gestes barrières, considérés comme " le seul dispositif devant permettre de contrer massivement la propagation de l'épidémie. "

## Il était temps !

E. N.-A.  
Libreville/Gabon

**L'**ES signes pouvant rendre l'actuel confinement partiel "simplement anecdotique " se présentent avec une réelle acuité, notamment à travers l'inobservation persistante des mesures édictées. Le comportement de la population dominé par l'irresponsabilité, l'inconscience et l'insouciance dans un pays où la pandémie continue, chaque jour, à marquer ses points morbides pourrait conduire le gouvernement à envisager cette extrémité. En tout état de cause, le peu de cas par lequel brillent les popula-

tions face aux mesures de sécurité et de protection liées au Covid-19 est de nature à ce que le gouvernement, fort instruit du dilettantisme ambiant, révise (en les corsant davantage) ses dispositifs dans la lutte contre la maladie.

De fait, l'attitude d'insouciance à laquelle ont adhéré les personnes à l'égard du développement du nouveau coronavirus, s'il n'est pas suicidaire, ressemble au postulat que " la pandémie est éradiquée chez nous ". Et pour ne prendre que le cas du Grand Libreville, sphère référentielle, par excellence, de l'évolution de cette épidémie, l'on note des com-

portements défiant le simple bon sens, dépourvus de recul prudentiel, s'inscrivant dans une passivité ahurissante, alors que la relation d'avec cette redoutable maladie doit être totalement bien différente.

La sortie du gouvernement est justifiée par un constat de relâchement à rebours de la progression de la pandémie dans notre pays. Et si ces comportements et attitudes perdurent, il ne sera pas étonnant que le confinement total soit l'issue à redouter.

D'ailleurs, comme indication convergente : la réapparition des barrages de police qui ne doivent pas faire illusion.